

Commission de Suivi de Site

LANXESS TRIMET

Réunion du 8 juin 2023
à 15 h à Saint-Jean-de-Maurienne

Liste des participants

Représentants des administrations publiques

Préfecture du département du Rhône	M. Kevin POVEDA Sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne
Sous-préfecture de Saint de Maurienne	Mme Luna ELYNE Stagiaire
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Auvergne Rhône-Alpes	Mme Anne-Laure JORSIN-CHAZEAU Cheffe de l'unité interdépartementale des deux Savoie DREAL Auvergne Rhône-Alpes Mme Isabelle CARBONNIER Inspectrice de l'Environnement M. Jean-Philippe BOUTON Inspecteur de l'Environnement
DS/SIDPC	M. Gino GAMBATO SIDPC Mme Chloé JOYEUX Chargée risques industriels
ARS	Mme Françoise KERRIEN Santé Environnement
SDIS	M. Thierry VOISINE CSP Saint Jean de Maurienne Mme Ophélie MONDON CSP Saint Jean de Maurienne

Exploitants

TRIMET	M. Loïc MAENNER Directeur généra M. Julien LANTENOIS Chargé de prévention Environnement Mme Cécile DUFRENEY Superviseuse sécurité des procédés
LANXESS	M. Mathieu MOLLARET Directeur M. Mathieu COUCHENET Responsable HSEQ

Salariés

TRIMET	M. Anthony CHAPPELLAZ Secrétaire CSSCT
--------	--

M. Freddy BOZON, excusé

LANXESS

Mr Benoit MIELLET
Secrétaire CSSCT

Collectivités territoriales

Commune de Saint Jean de Maurienne

M. Philippe ROLLET
Maire

Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes

M. Eric SANDRAZ
Conseiller Régional

Conseil Départemental du canton de Saint-Pierre-
d'Albigny

M. Olivier THEVENET
Conseiller Départemental

Riverains

Association « Vivre et agir en Maurienne »

Mme Annie COLLOMBET
Co Présidente
M. Gérard SAVOYE
Trésorier

Compte rendu de la réunion

Ouverture de la réunion

M. POVEDA ouvre la séance et remercie les participants

Introduction par la DREAL AURA

M. BOUTON rappelle qu'il a été convenu de retenir le principe d'une périodicité annuelle pour la réunion de la CSS. Le compte rendu de la précédente du 29 mars 2022 a été diffusé par la DREAL et n'a pas fait l'objet de remarques.

M. BOUTON propose donc de l'approuver.

Après un bref tour de table, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

M. BOUTON rappelle l'ordre du jour :

- point réglementaire ;
- inspections des installations classées durant l'année écoulée ;
- bilan annuel des exploitants TRIMET et LANXESS ;
- discussions sur les questions transmises en amont de la présente réunion par VAM concernant les PFAS et la pollution fluorée.

Point réglementaire

Séisme

Arrêté ministériel du 04/10/2010 – modifié par AM du 15/02/2018

Le risque séisme doit être pris en compte via une étude séisme à transmettre à l'inspection des installations classées. Cette étude doit permettre d'identifier les équipements critiques au séisme¹ (ECS). Si de tels équipements sont identifiés, des travaux doivent être proposés par les exploitants, avec une échéance maximale de 9 ans.

LANXESS et TRIMET ont transmis les études correspondantes qui sont en cours d'examen par l'inspection.

Post-Lubrizol 1

Incident du 22/01/2013

Un rejet de substances odorantes (sans effet sanitaire) de l'usine Lubrizol en Normandie a été ressenti jusqu'au sud de l'Angleterre. Des instructions ont été données par le ministère pour que chaque exploitant de site SEVESO identifie leurs produits (odorants ou toxiques) et soient capables de faire des mesures dans l'environnement. Plusieurs instructions et circulaires ont été données dans ce sens, dont l'avis de la DGPR de décembre 2022.

Comme convenu, est ici donné le lien vers la plaquette d'information du ministère :

<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/20118-LUBRIZOL%20VF.pdf>

Les POI doivent être complétés pour intégrer les moyens à mobiliser en cas d'urgence (équipements, personnel formé, moyens d'analyses...).

Le préfet doit disposer très rapidement de l'ensemble des informations nécessaires à la gestion d'un accident, et notamment les produits concernés.

¹ Équipements qui en cas de défaillances génèrent des effets létaux sur des zones à occupation permanente

Post-Lubrizol 2

Incendie du 26/09/2019 :

Les sites de Lubrizol et de Normandie logistique ont été touchés par un incendie ayant généré un panache important de fumée et une pollution de la Seine.

Ce risque d'incendie de grande ampleur n'avait pas été anticipé par l'exploitant qui a notamment manqué d'émulseur. Par ailleurs, il n'avait pas la connaissance précise des produits dangereux présents sur son site et, a fortiori, dans les fumées.

Suite à ce retour d'expérience, des dispositions réglementaires ont été prises pour compléter les POI, visant les sites SEVESO seuil bas et seuil haut.

La présentation décrit plus précisément les évolutions réglementaires :

Décret n° 2020-1168 et arrêté du 24 septembre modifiant l'arrêté du 26 mai 2014

- les plans d'urgence internes (POI) seront désormais obligatoires également pour les sites Seveso seuil bas à partir du 1er janvier 2023
- les POI devront préciser les moyens prévus par l'exploitant permettant de mener les premiers prélèvements et analyses environnementaux en cas d'accident
- les POI devront préciser les moyens prévus par l'exploitant pour la remise en état et le nettoyage de l'environnement après un accident majeur
- les fréquences minimales d'exercice des POI sont renforcées
- l'exploitant devra pourvoir à la formation du personnel, y compris du personnel des entreprises extérieures, sur la conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident
- les études de dangers devront mentionner les principaux types de produits de décomposition susceptibles d'être émis en cas d'incendie
- le réexamen quinquennal des études de dangers (pour les sites Seveso seuil haut) sera désormais accompagné d'un recensement des technologies éprouvées et adaptées à un coût économiquement acceptable permettant une amélioration significative de la maîtrise des risques, indépendamment de la classification des accidents concernés dans la matrice de criticité
- l'exploitant devra tenir à disposition de l'inspection des installations classées les éléments des rapports de l'assureur portant sur les mesures de prévention et de maîtrise des risques

Inspections 2022 chez LANXESS

(voir le détail dans la présentation de la DREAL).

En 2022, deux inspections ont été réalisées chez LANXESS.

- Une inspection inopinée a eu lieu le 18/05/2022
Un scénario accidentel a été proposé en fin de journée par les inspecteurs qui ont observé la gestion de l'accident par l'exploitant. Quelques points d'amélioration ont été identifiés. LANXESS vient de transmettre ses éléments en réponse.
- Une seconde inspection a été programmée le 18/10/2022 pour contrôler le retour d'expérience de l'incendie de juin 2021.
L'inspection a notamment confirmé « la nécessité de faire la chasse aux bras morts et d'améliorer la qualité du traçage.

Inspections 2022 chez TRIMET

(voir le détail dans la présentation de la DREAL).

Mme CARBONNIER prend la parole pour la suite de la présentation. Quatre inspections ont été réalisées en 2022 sur le site de TRIMET.

Dates	Thèmes
02/03/22	les rejets aqueux et les produits chimiques (brai de houille)
03/05/22	débourbement de la galerie principale d'alimentation en eau de l'usine et assèchement pour les travaux TELT
05/07/22	suites de la visite d'inspection du 01/07/2021 sur les mesures de maîtrise des risques (MMR), leur suivi et les barrières de sécurité du secteur carbone.
18/10/22	l'action nationale sous-traitance dans les Seveso Seuil Haut et le contrôle des suites de l'événement du 26/05/2021 (fuite huiles solubles dans l'Arc)

Bilan LANXESS de l'année 2022

MM. MOLLARET et COUCHENET prennent la parole pour cette présentation.

M. MOLLARET évoque rapidement la structure du groupe auquel le site d'Epierre appartient. En termes d'organisation, il précise qu'il a remplacé monsieur TAURINES pour la direction du site d'Epierre. M. MOLLARET a travaillé auparavant 15 ans sur le site de FERROPEM.

M. MOLLARET rappelle les grandes étapes du projet industriel de LANXESS qui sont reprises dans sa présentation depuis le rachat du site en 2014 jusqu'en 2022.

- **Fonctionnement et classement de l'usine**

M. MOLLARET rappelle le fonctionnement de l'usine, les différentes rubriques de classement au titre de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement et les risques associés, liés notamment au dépotage et au stockage de phosphore qui s'enflamme spontanément au contact de l'air en produisant des fumées toxiques (P₂O₅).

- **Bilan des émissions dans l'air**

Les émissions dans l'air proviennent de la chaudière, d'une part, et des installations, d'autre part.

Une nouvelle chaudière au fioul a été installée en 2018. Elle a également été déplacée pour prévenir les effets dominos sur les installations phosphore.

M. MOLLARET précise que les valeurs limites de rejet dans l'air sont respectées sur tous les paramètres.

Des jauges Owen sont disposées à l'extérieur du site. C'est une mesure « supra légale ».

Les résultats montrent l'efficacité du filtre humide installé.

Mme KERRIEN : à quoi correspondent les graphiques pour les jauges 1 et 2 ?

M. COUCHENET : ce sont sensiblement les mêmes tracés. Les deux jauges sont sous les vents dominants.

- **Bilan des rejets aqueux**

M. MOLLARET rappelle les différents paramètres suivis dans les rejets aqueux, dont le pH, le phosphore, la DCO, les fluorures et les matières en suspension. Il s'agit d'une autosurveillance qui alimente donc l'application GIDAF.

A l'initiative du site un COT_{mètre} a été mis en place : il mesure la quantité organique dans les eaux de rejet pour un blocage automatique en cas de dépassement.

Lors d'une inspection de la DREAL, des dépassements avaient été relevés du fait du nettoyage des condenseurs. Une procédure a donc été mise en place pour récupérer 100 % des eaux de lavages. Cette procédure est en cours de test depuis l'année dernière.

- **Faits marquants 2022**

L'étude de dangers (fondée sur une refonte compétente des études HAZOP) a été révisée en 2022 et a permis d'identifier la nécessité de mettre en place le système de prévention des conséquences d'une chute de blocs (un risque a été identifié pour les lignes P4). Suite aux recommandations de l'étude géologique, il a été retenu le principe d'un pare blocs de 150 m de longueur. En cas de détection sismique, l'installation serait mise en sécurité avec l'arrêt des pompes.

- **Bilan du SGS**

(voir la présentation)

Il est rappelé qu'en termes de réduction du risque à la source, l'exploitant a procédé au dimensionnement au séisme du poste de dépotage, du bac P4 et la réduction des diamètres des tuyauteries.

- **Formation**

L'usine compte autour de 30 employés, donc le taux d'investissement pour la mise en sécurité est important. L'augmentation de compétences par les formations est un sujet de fond. 89 % des formations obligatoires ont été faites l'année dernière (en particulier SST et ATEX ainsi qu'un exercice DOI et POI). Tous les personnels d'astreinte et le CODIR ont suivi une formation de 5 jours sur ces sujets.

- **Accident du travail**

Un seul accident de travail à déplorer sur l'année, sans gravité et aucun accident industriel l'an dernier.

- **Inspections DREAL**

Les points importants sur les inspections ont déjà été présentés.

La DREAL a notamment demandé de prévenir les « pics de phosphate dans les rejets aqueux lors des lavages » (voir faits marquants 2022).

L'autosurveillance des eaux souterraines est de la responsabilité de RETIA, propriétaire du site qui a mis en place des piézomètres supplémentaires en 2022.

- **Exercice POI inopiné de la DREAL**

Les remarques de la DREAL ont été traitées :

- prise en compte des fumées lors de l'intervention de l'opérateur ;
- mise à jour de l'annuaire ;
- report vidéo au poste de garde (avec achat de caméras ATEX remontées en salles POI) ;
- intégration de la vanne sur l'émulseur aux MMR ;
- retour d'expérience sur l'information tardive des autorités.

- **Étude séisme**

Bien que l'installation de dépotage et le bac de stockage soient dimensionnés au séisme, il a été décidé l'ajout d'un second sismomètre.

- **Questions diverses : PFAS / retardateurs de flamme**

M. MOLLARET indique avoir bien pris connaissance des questions transmises en amont de la CSS.

- Les PFAS ne font pas partie des matières premières et des produits finis du site. Mais malheureusement, ils peuvent être présents dans certains consommables : joints d'étanchéité (qui sont standards), émulseur pour l'extinction. Comme il n'y a pas eu d'incendie sur le site, ces émulseurs n'ont encore jamais été utilisés. En cas d'incendie, il est prévu que les eaux d'extinction soient récupérées et traitées.
- Concernant les retardateurs de flammes, ils ont en effet mauvaise réputation, car ils contiennent certains produits polluants. Le site n'est pas producteur de retardateur, le site est seulement producteur de certains des produits qui les constituent.

Il a été demandé quels sont les clients du site : toutes les ventes étant gérées par le siège social, il n'est pas possible aujourd'hui d'identifier les clients directs du site.

M. SAVOYE : vous avez parlé de grillage anti-chute de pierres et vous avez parlé de blocs de 500 kg ; cela semble peu au regard de la dimension des blocs qui peuvent tomber.

M. MOLLARET : Les géologues ont dit qu'il y a toujours quelques chutes de petits blocs avant une chute plus importante. Une alerte SMS et mail serait reçue pour les « petits blocs ». Cela permettrait d'évacuer le site. La première fonction de ce dispositif est d'alerter pour stopper les installations dans de bonnes conditions et éviter un risque accidentel. Le fait d'arrêter les blocs de 500 kg c'est un plus.

Bilan TRIMET sur l'année 2022

MM. Loïc MAENNER et M. LANTENOIS prennent la parole pour cette présentation.

- **Bilan industriel à fin 2022**

En 2022, le site a procédé à une réduction de la production du fait du coût très élevé de l'énergie et des besoins d'économies pendant l'hiver. L'électrolyse de la série F a été arrêtée, ce qui a entraîné une baisse de la production de 7 % par rapport aux années précédentes. Les

effectifs ont toutefois été maintenus malgré l'arrêt de cette ligne et un programme d'investissements soutenu a été engagé.

- **Programme d'investissements 2022**

- Programme technique

La présentation reprend les différents points du programme technique. Pour rappel, les travaux de débouement sur le réseau principal d'alimentation en eau industrielle sont liés aux travaux réalisés pour le tunnel TELT, la galerie doit impérativement rester sèche.

- Investissements environnementaux

Ils sont liés à la volonté d'améliorer le recyclage matière. Le remplacement des installations de filtration au préconcassage permettra de réutiliser la matière pour de nouvelles anodes. Le taux de recyclage va augmenter. Jusqu'à présent les copeaux étaient vendus. Désormais, ils seront compactés pour retourner dans les fours du site.

Un injecteur rotatif de fondant (pour corriger les taux en certains composés) permettra un traitement in situ ce qui limitera certains dégagements de fumées en surface.

Le renouvellement des charriots favorisera des véhicules électriques plutôt que diesel.

- **Inspections DREAL 2022**

Les inspections ont été présentées par la DREAL.

- **Nouvelle certification RSE**

L'association mondiale ASI, à but non lucratif, a été sollicitée par TRIMET pour une certification RSE. C'est une association spécifique à l'industrie de l'aluminium. L'audit de certification a eu lieu fin 2021 et la certification a été validée fin 2022. Le premier rapport de développement durable de TRIMET sera bientôt disponible en ligne.

- **Système de gestion de la sécurité**

(Mme DUFRENEY)

Des déclarations de salariés sont collectées en continu ; elles permettent de définir puis de mettre en place des actions correctives via leurs analyses, des visites de terrain ou autre. Plus de 2500 déclarations ont été collectées l'année dernière ce qui offre une bonne matière pour progresser.

6 700 heures de formation ont été dispensées en interne en 2022 dont certaines en lien avec les risques majeurs.

Le site étant certifié par différents référentiels, différents audits ont eu lieu l'année dernière : 1 audit externe ISO, 3 audits clients et 16 audits internes.

M. SAVOYE : Le nombre de 2570 déclarations est un peu anxiogène.

M. MAENNER précise que l'objectif pour le site est bien d'avoir un maximum de déclarations, car l'objectif est de les analyser pour faire du préventif. Pour cela il faut un maximum de remontées d'incidents ou observations de terrain. Pour l'immense majorité, ces déclarations ne sont pas liés à des incidents ou des accidents.

- **Situations d'urgence / POI**

Mme DUFRENEY continue la présentation : il n'y a pas eu de situation d'urgence l'année dernière. Six exercices « terrain » ont été réalisés, dont 3 en lien avec une fuite de chlore en fonderie et 3 de mise en sécurité du four à cuire. Enfin, des exercices en salle avec la participation du SDIS ont permis de tester l'astreinte, hors heures ouvrées

Le POI est mis à jour selon le décret « Post-Lubrizol » et intègre notamment un chapitre pour la remise en état du site en cas d'accident. Le prestataire SOCOTEC a été choisi pour la surveillance environnementale à déployer en cas d'accident majeur.

M. BOUTON : les interventions pourront bien être mises en œuvre en moins de 24 h ?

Mme DUFRENEY : oui l'intervention est prévue dans les 4 heures.

Enfin la modernisation du réseau sprinkler (amélioration et extension de la zone sprinklée) va être finalisée.

- **Bilan des émissions Fluor**

Le graphique présente les émissions de fluor annuelles. En 2022 elles ont été en dessous de la valeur limite de l'arrêté préfectoral.

Les retombées de fluor dans la vallée sont suivies par un réseau de boîtes à soude, disposées dans 12 localités. Une diminution de 14 % (moyenne des 12 localités) a été observée. Globalement, on observe soit une stagnation, soit une diminution des teneurs.

Mme COLLOMBET : on pourrait s'attendre à ce que l'émission de fluor diminue quand la production diminue. La performance de la captation aurait dû augmenter en 2020. Or les résultats de la captation étaient meilleurs en 2016. On obtient l'inverse de ce qui est attendu. Comment se fait-il que les émissions soient stables entre 2021 et 2022 alors que la production a baissé ?

- ✓ M. MAENNER : l'échelle du graphique écrase un peu les courbes. En 2022, la production baisse et on a des traitements plus efficaces. On a effectivement arrêté une série complètement mais l'autre série (G) est restée à pleine capacité. Et c'est une série un peu moins efficace en termes de traitement. On a diminué la production de 20 % et on est en effet à 10 % de moins en émissions que l'année précédente. Le site n'a pas vocation à rester en deçà de sa capacité de production de 20 %.
- ✓ M. BOUTON : quand les meilleures techniques disponibles sont déjà mises en place, il est difficile d'obtenir encore des améliorations notables.
- ✓ Mme DUFRENEY : les émissions de fluor ont bien diminué entre 2021 et 2022.

M. BOUTON : qu'est-ce qui explique le gain entre 2021 et 2022 ?

- ✓ M. MAENNER : on est dans une démarche d'amélioration continue par des changements des technologies de filtres, une diminution des pertes de charge... Des efforts sont faits sur le système de traitement depuis plusieurs années. La série F a plutôt de meilleurs résultats que la série G.

Mme COLLOMBET : qu'est-ce qui explique l'augmentation observée sur la courbe haute (boîtes à soude) ? A quelle ville correspond la courbe en orange ?

- ✓ M. MAENNER : on ne peut pas vraiment comparer les valeurs d'une année sur l'autre, car on est dans la gamme d'incertitude des mesures. La courbe orange correspond à Villard-Clément.

M. POVEDA : est-ce qu'on pourrait faire une correspondance avec des valeurs seuils ?

- ✓ M. MAENNER : non, ce n'est pas possible, car les conditions météo influencent beaucoup ces mesures et il y a des risques d'accumulation. Il y a une obligation de suivi, mais pas de norme, ni de valeurs limites. Par exemple, quand il pleut beaucoup, les résultats sont plus bas, car le fluor est ramené au sol.

M. ROLLET : sur l'évolution de la captation, la comparaison est visible entre le début de l'exploitation du site et maintenant. Sur une période plus longue, on pourrait voir une évolution.

- ✓ M. MAENNER : oui, mais en 2009, les 2 séries étaient à l'arrêt (la série F et une partie de la série G). Donc, on pourrait faire l'exercice, mais on ne pourrait pas comparer complètement, car les arrêts étaient différents.

- **Tournées agricoles**

M. LANTENOIS explique qu'un expert agricole est mandaté par TRIMET pour 6 campagnes dans l'année. Cela permet d'évaluer l'état de santé des végétaux dans la vallée en fonction de la météo et du taux de fluor.

Les constats pour 2022 sont les suivants : le réchauffement climatique a entraîné des déficits hydriques importants ; il y a eu moins de traces de fluor sur les végétaux par rapport à 2021. Globalement, les végétaux ont été en meilleure santé, car ils ont eu moins de maladies ou de champignons. L'expert va fournir à la fin de l'année un rapport avec des indices pour permettre à TRIMET d'indemniser les adhérents du syndicat.

M. MAENNER s'adressant à Mme COLLOMBET : avez-vous pu prendre connaissance de nos réponses sur vos observations sur le rapport 2023 ?

- ✓ Mme COLLOMBET : oui, nous sommes d'accord avec le rapport transmis.

Mme KERRIEN : comment savoir si le travail de l'expert autonome est sérieux et efficace ?

- ✓ M. MAENNER : notre ancien expert partant à la retraite, nous avons veillé à ce qu'il y ait un « tuilage », car c'est en effet un sujet bien particulier. Les deux experts ont donc travaillé ensemble une année pour bien apprendre à identifier l'impact du fluor sur les végétaux.

M. POVEDA : est-ce un bureau d'études de conseil qui vous accompagne ou un universitaire ?

- ✓ M. MAENNER : C'est un bureau d'études.

Mme KERRIEN : est-ce qu'un lien est fait avec les consommations sur le bassin de vie en termes de risques sanitaires ?

- ✓ M. MAENNER : non, l'étude et les observations restent au niveau de la flore et des végétaux. Ils observent les feuilles et résidus. On a voulu faire des analyses sur des légumes, mais il y a peu de volontaires et comme il n'y a pas d'alerte particulière cela n'est pas structuré comme les tournées « végétation ».
- ✓ M. BOUTON : il sera possible d'ajouter au compte rendu le CV de l'expert agricole.

- **Suivi ONF – Evolution 2019 / 2021**

M. LANTENOIS rappelle que l'épicéa est l'arbre le plus fragile au jet de fluor. Les relevés sont donc faits sur cette espèce : des prélèvements sont faits sur l'ensemble de la vallée. En 2021, une diminution des teneurs en fluor ont été observées sur l'ensemble des strates. Les résultats pour 2022 sont en cours. Les teneurs restent en dessous de 20 ppm, considérée comme une concentration normale. Les teneurs sont donc compatibles avec des teneurs naturelles en fluor.

- **PFAS**

M. MAENNER explique que ces composés sont absents des produits fabriqués et des matières premières du site. Un inventaire est en cours dans les consommables. Des analyses ont été réalisées sur les rejets du site : aucun des PFAS prioritaires (20 composés) n'est détecté (limite de quantification non atteinte)

M. POVEDA demande s'il y a des questions complémentaires.

Mme COLLOMBET : cette année a été exceptionnelle du fait de l'arrêt de la série F. Les végétaux ont manqué d'eau. Mais toutes les années précédentes, les marques étaient bien visibles sur les arbres. Les arbres meurent. Si la production augmente à 150 000 tonnes comme prévu, cela risque de tuer beaucoup d'arbres dont des fruitiers.

- ✓ M. MAENNER : notre objectif est de pouvoir augmenter la production à terme tout en limitant notre impact. Avec la crise, le projet d'augmentation est en attente seulement.

Mme COLLOMBET : comment allez-vous faire pour limiter votre impact ? ce qui serait intéressant serait de limiter le rejet total.

- ✓ M. MAENNER : on investit massivement pour améliorer la captation. Nos rejets (autour de 0,6) sont parmi les meilleures références européennes. Si on se compare à d'autres usines d'aluminium, nous sommes performants.
- ✓ Mme CARBONNIER : l'évaluation des risques sanitaires avait pris en compte des valeurs très sécuritaires et avait montré qu'il n'y avait pas d'impact sur la santé.

Mme COLLOMBET : nous souhaiterions que les études sanitaires soient faites par les puissances publiques et pas par des bureaux d'études payés par l'industriel.

- ✓ Mme CARBONNIER : que l'on travaille avec le prestataire ou les services de l'État, les méthodes sont communes. Nos services, c'est-à-dire l'État, valident les dossiers remis par les

industriels Les méthodes mises en œuvre sont examinées. Nous validons les études fournies ou demandons des compléments.

- ✓ M. BOUTON : les études sont en effet contre expertisées par la DREAL et l'ARS. Les bureaux d'études sont certes payés par l'industriel, mais ils sont indépendants, ont leurs propres ressources. Les différentes études de ce type sont centralisées à la DREAL Lyon qui compare les études. Donc si un bureau d'études était malhonnête cela se verrait facilement.
- ✓ Mme KERRIEN : Je confirme que l'ARS contre-expertise les études sanitaires. Par ailleurs, l'INERIS intervient beaucoup sur les sujets de risques sanitaires et c'est un organisme public ou semi-public très compétent.

Mme COLLOMBET : le scandale sanitaire sur les PFAS a été révélé par des journalistes et non par une étude officielle.

M. POVEDA rappelle que pour le fluor, celui-ci est bien suivi avec un principe d'information de la population et de maîtrise des impacts.

Intervention du SIDPC

M. GAMBATO indique que 2023 est l'année de révision des PPI pour les deux sites. Ce sera pour cet été pour LANXESS et en fin d'année pour TRIMET.

Les phénomènes majorants ne changent pas, donc il y aura peu de sujets. Il s'agit surtout de mise à jour des annuaires. Il n'y aura pas de consultation du public, car il s'agit presque d'un « copier-coller » des PPI existants. Ils seront mis à l'approbation du préfet d'ici la fin de cette année et il pourra en être question à la CSS de 2024.

- **Campagne d'information préventive des populations**

Mme JORSIN-CHAZEAU indique qu'au niveau régional, une campagne d'information préventive des populations sera menée à l'automne 2023. Le support d'information et le calendrier sont en cours de finalisation pour une diffusion en boîte aux lettres aux riverains au mois d'octobre.

M. BOUTON demande quand sera redémarrée la série F chez TRIMET.

M. MAENNER : pas en 2023 car la crise énergétique est trop importante, donc on en profite pour faire des travaux (ponts roulants notamment).

M. POVEDA demande s'il y a des questions ou remarques complémentaires, remercie les participants et clôt la séance.

Philippe ROLLET
Maire

